

Département DU LOIRET

Arrondissement  
DE MONTARGIS

Canton  
DE COURTENAY

## Procès-verbal

du conseil municipal

de la commune de PERS-en-Gâtinais

Séance du mercredi 11 juin 2025

### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

Date de convocation : 07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

### Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

– M BOUSSIN Serge – Mme POITOU Rolande – Mme LAPEYRE Claire — Mme MARIE Audrey  
– Mme HAMON Nadège - M. LÉTHUMIER Mickaël - Mme BOURGEOIS Karine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : - M. TOUZE Laurent qui a donné pouvoir à Mme LAPEYRE Claire.  
- M GAUVIN Alexandre, qui a donné pouvoir à M. LÉTHUMIER Mickaël.

**Ouverture de la séance à 18h15**

### Ordre du jour :

1. - **Nomination du secrétaire de séance.** M. LÉTHUMIER Mickaël est désigné secrétaire de séance.
2. - **Approbation du Procès-Verbal du 25 avril 2025.**  
M Chevalier va expliquer au point 4 les sujets vus lors de cette réunion, prix de l'eau et embroussaillement de la maison face au 10, route de l'ancienne tuilerie.
3. **Présentation de la ruche économique de la 3CBO à Courtenay.**  
M Chevalier remercie Mmes Perronnet, Muniz et Lafond de la 3 CBO de leur venue pour présenter ce projet qui sera inauguré le mardi 24 juin à 17h30.  
Une journée portes ouvertes se fera le mercredi 25 juin.  
Questions/réponses avec le conseil municipal.  
Reprise du conseil à 18h40.
4. - **Informations du Maire, 3CBO, agenda, points divers.**
  - **Tarififications eau potable :**  
Lors du conseil syndical du 18 avril, les augmentations suivantes ont été votées pour le 01/01/2026.  
Le prix du m3 est fixé à 1.25 € HT depuis le 01/01/2022.  
Il sera augmenté de **0.05 cts** soit à **1,30 € HT**.  
Le montant de l'abonnement est fixé à 30,49 € HT depuis le 01/01/2019.  
Il sera augmenté de **10 €** pour un diamètre standard, soit **40,49 € HT**.
  - M le Maire informe que suite à la demande de M Touze qu'il a pu parler à la propriétaire de la maison située en face du 10 route de l'ancienne tuilerie. Le même courrier a été envoyé aux co propriétaires.
  - Samedi 17 avril, M le Maire remercie les participants et aides pour le défi des 3 rivières.
  - Samedi 26 avril, théâtre, succès pour cette première organisation avec 50 spectateurs.
  - Jeudi 8 mai, cérémonie avec participation des pompiers du Bignon à 11h00, 40 participants.
  - Mercredi 4 juin, conseil communautaire à Triguères. Un souci a été identifié au moment du vote du transfert assainissement. M le Maire informe le conseil qu'il s'est abstenu, comme 3 autres maires de l'intercommunalité.
  - Mercredi 11 juin, M le Maire a rencontré le Maire de Chevannes pour l'informer de la pose prochaine d'un abri bus sur terrain privé de la commune de Chevannes approuvé par délibération du 06/12/2024. Il a également évoqué un prochain courrier pour une participation à la suite du changement des

LED dans le hameau de La Merville.

Ceci se fera comme pour les factures d'électricité pour 4 lampes et en totalité pour la lampe du chemin de la ronce qui est intégralement sur Chevannes.

### **Agenda à venir :**

- 24 juin à 17h30, inauguration de la ruche économique de Courtenay, M Chevalier.
- 24 juin à 18h00, conseil d'école à la Selle sur le Bied... M Boussin ou Mme Poitou.
- 03 juillet, réunion du SIIS à 18h00 à la Selle sur le Bied, Mme Bourgeois.
- 10 juillet, conférence des maires et conseil communautaire à la Selle sur le Bied , M Chevalier.

### **Site internet de la commune :**

Notre site arrive à échéance le 16 juin. M le Maire a pris contact avec la société réseau des communes pour continuer son fonctionnement. Le délai est court pour changer de site et nous devons en avoir un notamment pour publier les PV de réunion.

Le devis reçu le 10 juin est de **1674 €**, soit le paiement de **558 €** par an de 2025 à 2028.

### **Points finances et matériels :**

Côté subventions 2024, seule l'aide de la région pour la cloche de 6580 € est encore à attendre. Envoi d'un message le 10 juin et malgré rappels ce jour personne n'est joignable.

Côté matériels, la société Vaillant a eu la capacité de réparer notre broyeur d'accotement. Facture de 2071.20 €. Ceci a permis de ne pas acheter de broyeur neuf ni de faire appel à un prestataire extérieur qui aurait été de 1440 € par passage et qu'il aurait fallu faire intervenir au moins 2 fois. M le Maire remercie Mme Hamon pour l'orientation vers cette société et M Boussin pour le suivi de ce dossier et le temps très important qu'il a consacré depuis fin mai pour tondre les bords de route. Nous avons acheté 20 sacs de sel de déneigement à la mairie de Bazoches pour 138 €, soit 6,90 € le sac.

### **Points travaux :**

Mme Hamon signale que les accotements de la RD 146 n'ont pas été tondus.

M Chevalier informe le conseil qu'il avait fait cette remarque à notre conseillère départementale le 28 mai.

Un rappel sera envoyé demain.

La fibre a enfin été installée au 1, rue de la Buissonnière.

Il ne reste que le 1, chemin des vignes à raccorder, le Maire a contacté le propriétaire.

Nous allons pouvoir installer le panneau du département.

Le syndicat Betz et Cléry prévoit la réfection de la canalisation courant septembre 2025.

M le Maire va demander que ceci n'impacte pas la rue de la Sainte Rose le 21 septembre.

- **Porche caquetoire église Saint Loup.**

M Boussin a contacté le couvreur qui n'est plus en mesure de confirmer une date pour la réalisation des travaux.

Le dossier de subvention avec une demande d'aide de 3000 € a été envoyé le 5 juin à la fondation du crédit agricole centre Loire.

Cela s'ajoute à la demande déjà envoyé à la Sauvegarde l'Art Français.

- **Abri bus La Merville.**

La région a laissé entendre l'attribution de la subvention de **70%**, soit **1946 €**.

Les sociétés **PROZON** et Signalétique vendômoise ont été contactées mardi 10 juin.

Les devis initiaux sont confirmés.

M le Maire souhaite que cette installation soit réalisée avant la rentrée scolaire.

Il a informé le Maire de Chevannes de cet aménagement

M Chevalier propose qu'après cette installation soit retiré l'ancien abri bus et que soit embellit son ancien emplacement, réfection du puits avec nouvelle tôle, et pose d'un bac à fleurs.

- **Citerne incendie chemin du petit colombier.**

Nécessaire en cours pour la réalisation de la plateforme.

La citerne a été réceptionnée et payée. Nous espérons pouvoir la poser courant juillet.

- **Mur de la mare de La Merville.**

Il reste à finaliser la consolidation du mur avec le riverain du 18, route de l'ancienne tuilerie. Nous avons rencontré le propriétaire et la société Souchon qui nous a envoyé un devis de 1680 € pour une opération de 20h00. Auparavant M Boussin doit apporter des petites roches chez le riverain pour que soit réalisé ce mur.

- **Salle communale.**

- 1/ Les fenêtres sont arrivées mais pas la porte. Le menuisier souhaite faire le chantier en une seule fois sans pouvoir nous donner de date précise à ce jour.
- 2/ Après un essai concluant de projection sur le mur le 23 mai, M Chevalier demande à M Boussin que le mur soit peint avec une peinture spéciale. Les trous de support du logo seront bouchés au préalable et celui-ci sera mis sur le mur opposé.
- 3/ M Chevalier a demandé un devis à la société HUREAU pour le changement des toilettes avec chasse d'eau dans les sanitaires hommes et handicapés. Ce devis est de 862,80 €. Il sera demandé que les travaux puissent être réalisés avant le 13 juillet.

**Point sur les associations :**

**a/ PUMA.**

Suite à la délibération du 25 avril, la présidente de l'association a été destinataire des documents faisant état de la rupture de convention et demandant les suites à donner pour le 31 juillet 2025. Les conseillers ont reçu copie de ceux-ci.

**b/ Géocaching.**

La convention a été signée le 10 août 2021. Depuis novembre 2023, cette association ne s'est pas réunie. M le Maire a demandé au président quel est l'avenir de cette association qui n'a réalisé aucune organisation malgré plusieurs sollicitations.

**c/ AIRSOFT.**

La convention a été signée le 18 avril 2024. Activité discrète pour le moment. La domiciliation n'est pas en mairie ce qui n'ouvre pas droit à l'utilisation de la salle.

**d/ PETANQUE.**

Pas de convention de signée. Pour le moment l'activité est conviviale le jeudi soir. Il est demandé que soit transmis rapidement les documents et que soit élaborée la convention notamment puisque nous recevons déjà des courriers pour cette association.

**5. – Débat pour la destination des parcelles communales.**

M le Maire rappelle les parcelles appartenant à la commune :

**1/ Mairie - Eglise.**

- A 490 : 990 m<sup>2</sup> - A 491 : 740 m<sup>2</sup> - A 483 : 1725 m<sup>2</sup> – A 484 : 720 m<sup>2</sup> - A 763 : 98 m<sup>2</sup>
- A 764 : 491 m<sup>2</sup> - A 781 : 2521 m, ancien terrain de foot, aire "vide grenier" 1.
- A 483 : 1725 m<sup>2</sup>, zone boisée comprenant les terrains de pétanque.

**2/ Lavoir.**

- A 500 : 2775 m<sup>2</sup> – A 501 : 330 m<sup>2</sup>, face au lavoir, aire "vide grenier" 2.
- A 502 : 335 m<sup>2</sup>, lavoir et son chemin d'accès – A 503 : 305 m<sup>2</sup>, nouvelle parcelle.

M le Maire souhaite que l'espace devant le lavoir soit préparé en vue du vide grenier du 21 septembre et qu'il soit réfléchi pour le futur l'installation de quelques aménagements d'agrément.

**2/ Fontaine Saint Loup.**

- A 507 : 460 m<sup>2</sup> – A 515 : 80 m<sup>2</sup> - A 516 : 180 m<sup>2</sup>.
  - Pas d'avancée significative pour la parcelle A 509 : 550 m<sup>2</sup>, valeur à 0,25 €/ m<sup>2</sup> = 137,5 €.
- M le Maire souhaite que soit programmé cet automne ou hiver la suite de l'entretien du bras d'eau reliant la fontaine au lavoir.

### **3/ la Monnerie -Les Rompis.**

- **A 657** : 31477 m<sup>2</sup> – **A 197** : 2740 m<sup>2</sup> - **A 656** : 85 m<sup>2</sup> - **A 200** : 2295 m<sup>2</sup>.

M le Maire souhaite que tout le conseil se prononce à l'automne sur le devenir de la parcelle A200. Après débat sur les suites à donner déjà évoquées, la majorité du conseil propose de faire border la parcelle. Il faudra vérifier si nous avons provisionné assez pour les frais de bornage et s'assurer du classement exact de cette parcelle en vue du futur PLUiH. Ce point sera remis à l'ordre du jour après la rentrée.

### **4/ La Merville.**

- **A 641** : 55 m<sup>2</sup>, réserve incendie rue des Sablons – **D 26** : 3955 m<sup>2</sup>, la mare.
- Réalisation du mur à l'automne et cet hiver actions sur les végétaux.

### **6. – Délibération pour la taxe d'aménagement.**

M le Maire demande l'avis du conseil pour ce point qui, si changement, doit être impérativement voté avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Depuis la délibération 47-2014 du 26 septembre 2014 le taux est de 5% aussi bien pour les constructions neuves que les constructions dans des bâtiments existants.

Il faut également tenir compte de la part départementale qui est de 2,5 % soit le maximum autorisé.

Abaissier cette taxe est certes une perte de recette pour la commune mais c'est peut-être aussi un frein pour la réalisation de certains travaux.

Il faut aussi tenir compte des abattements existants et définir ceux que nous voudrions prendre.

Présentation d'exemples des taux de 5%, 2,5 % et 1 % pour des surfaces de 10 m<sup>2</sup>, 50 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup>.

**Le conseil vote à l'unanimité pour une taxe d'aménagement communale de 2,5 %.**

### **7. – Points festivités**

Avant de débiter sur ce point, M Chevalier souhaite que soit réfléchi une idée de cadeau pour Valentine Boussin après son élection de reine du comice 2024. Il demande qui veut gérer ce point. ?? Mme Marie fera un repérage chez Leclerc où nous avons un compte client.

#### **7.1 Dimanche 13 juillet, fête nationale.**

Organisation type « **fête des voisins** », vente de boissons, bière, café et frites.

Concours de gâteaux, concours de pétanque, animation musicale.

M le Maire a commandé le 6 juin le feu d'artifice à la société BREZAC.

Modèle PANDAWA comme les années précédentes pour un montant de **402,55 €**.

Il a reçu 2 devis pour des fournisseurs de bière.

Après étude des devis, la commande sera effectuée auprès de l'ADAPEI 45.

Il propose de profiter de cette occasion pour préparer une présentation des actions menées par le conseil depuis 2020, pour les travaux, la gestion financière et les festivités qui furent organisées.

Il a envoyé une réservation pour le prêt de 9 grilles d'expo à la 3CBO.

Lundi 9 juin il a rencontré un groupe de personnes à Montargis qui pourrait faire une animation de danses « latino » si nous le souhaitons, avis du conseil pour ce point. Pas d'objection.

Il a fait le point avec Mme Richard, régisseuse, pour les tickets de la régie et pour estimer les besoins en tickets afin de passer la commande à l'imprimeur.

#### **Bilan des tickets en réserve et à refaire par l'imprimeur :**

- 117 Ivoire – 10€ + **200** \* 378 Vert – 1€ + **200**
- 224 Violet – 5€ + **300** \* 421 Jaune – 2€ + **200**
- 449 Bleu – 3€. + **300**
- 185 Blanc – Gratuit. \* 306 Rouge – 0.50€

Mme Lapeyre donne l'information que nous participerons à la représentation des lettres de Calamity Jane le samedi 04 octobre 2025 à Louzouer.

Une répétition de danse country sera organisée le samedi 14 juin à 14h00 dans notre salle communale.

### **7.2 Dimanche 21 septembre, vide greniers.**

Mme Poitou explique les actions préparatoires pour cette organisation.

Inscription au calendrier de ...

Marquage en cours d'une banderole pour faire la publicité de l'événement.

Il sera nécessaire de réunir la commission loisirs le **samedi 6 septembre** pour préparer cette manifestation. Il est décidé de pratiquer la gratuité pour les exposants.

### **8. Questions diverses.**

M Léthumier annonce un tournoi pétanque le dimanche 7 septembre.

La convention devra être réalisée avant cette date.

### **Fin de la séance à 20h52**

La secrétaire de séance

M. LÉTHUMIER Mickaël



Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER